

## Charte de la coparentalité<sup>1</sup>

1) Chacun des parents croit que l'autre fait toujours de son mieux en fonction du meilleur intérêt de son enfant

Il est important de concevoir que l'autre parent aime aussi l'enfant et veut ce qu'il y a de mieux pour lui, même s'il s'en occupe différemment. Il faut mettre l'accent sur l'essentiel.

2) Chacun des parents croit que l'autre est toujours le meilleur gardien possible de l'enfant en cas d'imprévus

Le parent qui refuse de garder l'enfant alors que ce n'est pas sa semaine de garde perd une occasion d'être en relation avec son enfant et un moment d'intimité.

- 3) Les parents se consulteront sur les grandes questions concernant l'orientation, l'éducation et la santé de leur enfant et les documents sur ces thèmes seront accessibles à chacun des parents Les divers intervenants, écoles, professionnels, etc., sont très ouverts à partager l'information qu'ils ont au sujet de l'enfant aux deux parents. Les parents peuvent même recevoir chacun une copie des bulletins et autres communications importantes à leur domicile respectif s'ils en font la demande.
- 4) Les parents se partageront la réalité économique de leur enfant en fonction de leurs moyens respectifs

Il faut mettre l'accent sur les besoins de l'enfant. Si les parents ne s'attardent qu'à leur conflit, c'est l'enfant qui en sortira perdant.

- 5) Chacun des parents entretiendra auprès de l'enfant une image positive de l'autre parent L'autre parent demeurera pour toujours la mère ou le père de l'enfant. Le conflit ne concerne pas l'enfant. Les difficultés doivent se discuter et se régler entre adultes. L'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, librement.
- 6) Les parents maintiendront entre eux une communication efficace au sujet de leur enfant Les parents doivent se communiquer les informations importantes concernant l'enfant, pour son bien et pour lui assurer une continuité des soins.
- 7) L'enfant aura la liberté d'exprimer à un parent l'amour qu'il a pour l'autre parent Répétons que l'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, avec leurs forces et leurs difficultés, le tout librement et doit pouvoir l'exprimer à son autre parent en étant à l'aise de le faire.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tiré du *Séminaire de coparentalité* d'Harry Timmermans 2007.